

**Collège République**  
**2002 - Grille indicative des sanctions - 2003**

**Catégorie 1 : DEVOIR SUPPLEMENTAIRE signé** par les parents  
 (Bavardages - Travail non fait...).

**Catégorie 2 : COLLE 1h**

(Refus de travailler - Refus d'obtempérer - Agressivité verbale envers un élève ...).

**Catégorie 3 : COLLE 2h**

(graffitis - crachats - lance des projectiles ...).

**Catégorie 4 : AVERTISSEMENT avant EXCLUSION** avec convocation de l'élève pour dialogue avec le C. P. E.

(Entrée et sortie en force de l'Etablissement ou de la classe -  
 Incorrection - Grossièreté - Interruption du cours - Agressivité  
 physique envers un élève - Cigarettes - Faux et usages de faux,  
 falsification du carnet de correspondance).

**Catégorie 5 : EXCLUSION de 1 à 8 jours** (Accompagnée obligatoirement d'un travail récupéré par l'élève chaque matin et ramené le soir).

5 a (1 à 3 jours)	5 b (3 à 5 jours)	5 c (5 à 8 jours)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au 2ème avertissement EXCLUSION</li> <li>• Agression physique envers un élève</li> <li>• Insolences répétées</li> <li>• Menaces envers un élève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation du matériel scolaire volontaire avec réparation (Travaux d'utilité collective voir remboursement)</li> <li>• Insultes envers un adulte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Racket, Vol</li> <li>• Menaces directes à un adulte</li> <li>• Port d'armes (toutes choses dangereuses + bombe lacrymogène)</li> <li>• Exhibitionnisme dans l'établissement</li> </ul>

**Catégorie 6 : CONSEIL DE DISCIPLINE**

Violence physique (agressions envers un adulte de l'établissement)

Violence à caractère sexuel

Coups et blessures graves ou récidive

Utilisation d'une arme ou d'une bombe lacrymogène

**Les récidives seront sanctionnées plus sévèrement pour une faute équivalente.  
 Le document ci-dessus peut servir de repère mais n'est pas un code pénal.**